Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1219-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25/1219
DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice 28
Nombre de conseillers présents..... 23
Nombre de votants..... 27

Le conseil municipal s'est réuni le huit décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Gilbert LORHO, Maire, suivant convocation du premier décembre deux mil vingt-cinq.

Présents :
Gilbert LORHO, Maire.
Bernard RIBAUD, Monique THIRE, André GUILLEMOT, Noël ADAM, adjoints au Maire.
Laurence RESNAIS, Guénaëlle DOLOU, Sandrine GOUBAUD, Raymond CASTENDET, Olivier LE COUVIOUR, Emmanuelle LE CHEVILLER, Alain ROGER, Catherine WAREMBOURG, Guy GAHENEAU, Charlotte BERVAS, Jean-Yves LE MENE, Cindy JACQUET, Annick NEUMAGER, Jean-Louis BERTHOU, Yannick CAOUDAL, Gaëlle BUCH, Bernard FLEURY, Evelyne LE MARTELOT, conseillers municipaux.

Absents :
Marie-Andrée QUINIOU qui a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
Sylvie LASTENNET qui a donné pouvoir à Jean-Yves LE MENE
Marie-Noëlle DENECE qui a donné pouvoir à Jean-Louis BERTHOU
Aurélien LE BRETON qui a donné pouvoir à Raymond CASTENDET
Guenhaëlle PEDRONO

Secrétaire de séance :
Cindy JACQUET

OBJET : Dénomination de l'opération immobilière située 22 rue de Ker Anna à Ploeren

André GUILLEMOT, adjoint au maire, en charge des Travaux et de l'Urbanisme, présente le rapport suivant :

La commune est saisie par les promoteurs et/ou aménageurs de projets de constructions ou de lotissements et , procède à la dénomination des nouvelles constructions ou nouvelles voies. Pour permettre la gestion des projets sous leurs dénominations officielles dès l'engagement des procédures, il est souhaitable d'attribuer les noms de voiries le plus en amont possible.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des voies, des places publiques, des nouvelles résidences, ...

CONSIDERANT que le bailleur social AIGUILLON CONSTRUCTION sollicite la commune pour la dénomination du programme immobilier en cours de construction au 22, rue Ker Anna à Ploeren - comprenant notamment 14 logements et une maison de santé de 300 m2 - ;

VU l'avis favorable de la commission « urbanisme/travaux » du 9 octobre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1219-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de DÉNOMMER** l'ensemble du programme immobilier du 22, rue Ker Anna à Ploeren : « **Résidence des Fontaines** » **;**

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Gilbert LORHO

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Cindy JACQUET